

VIE QUOTIDIENNE

- **Élections départementales et régionales** : les dimanches 20 et 27 juin 2021 de 8h à 18h. N'oubliez pas d'apporter votre crayon !
- **Poste** : Réouverture de la Poste Relais Temporaire au bar relais L'Océan du Tour du Parc à partir du 3 juin 2021.
- **Réseau Bus Kicéo** : Du 15 mai au 17 juillet 2021, tous les samedis, le bus est gratuit !
- **Mairie** : Travaux de réaménagement dans la Mairie (accueil et bureau des agents) / Vous trouvez désormais une sonnette à l'extérieur de la mairie et une rampe Personnes à Mobilité Réduite est mise à disposition à l'intérieur de la mairie.
- **Voiries** : Réfection des voiries prévue du 14 juin au 20 juin 2021 : Chemin du Roch Vran et Roch Vëtur ; Fin rue de Toulcaden ; Place de Maluquer ; Impasse des Peupliers par l'entreprise COLAS.
- **Les jeux de Rhuy** : Les communes de la Presqu'île de Rhuy organisent un événement sportif et convivial du 2 au 4 juillet 2021. Inscription prolongée jusqu'au 14 juin 2021.
- **Marché dominical** : La rue Kervahuet sera fermée à la circulation de 7h à 13h chaque dimanche du 4 juillet à fin août.
- **Associations** : Prise de contact et rencontre avec les associations en juin 2021.

LE CHEMIN D'UNE DECISION MUNICIPALE

1. Évaluation d'un besoin

Évaluer la demande, puis proposer des projets en adéquation.

Les propositions émanent des élus, du maire, des conseillers, des associations et des citoyens. Ces derniers peuvent soumettre leurs visions en rendez-vous tous les lundis après-midi.

En moyenne M. le Maire reçoit

400 rdv par an les lundis

après-midi

2. Réunion de proposition du projet

Le bureau municipal (Maire, adjoints, conseillers) se réunit une fois par semaine pour évoquer l'ensemble des projets.

3. Discussion, collaboration et écoute

Analyse des projets, potentialités et contraintes administratives et juridiques sont évoquées.

4. Étude et construction du projet

Contacteur un expert (service juridique, GMVA, préfecture) pour obtenir un avis neutre et professionnel. Établir une analyse budgétaire du projet, qui doit être inclus dans le budget municipal.

5. Consultation

Si le projet est validé, les conseillers sont réunis en commission spéciale par thématique, pour étudier, soumettre des avis et apporter des modifications au projet.

6. La prise de décision

C'est le conseil municipal, ouvert au public, qui possède le pouvoir de décision.

Le projet est expliqué, puis voté, à la majorité des voix, par le conseil qui décide d'accepter ou de refuser le projet.

7. La délibération

À la suite du Conseil Municipal, la délibération est rédigée, elle énonce le résultat de la décision. Vous trouvez les comptes-rendus des conseils municipaux sur le site internet ainsi que sur les panneaux de la mairie.

8. Le contrôle de légalité de la préfecture

Les décisions prises en conseil municipal sont envoyées à la préfecture afin que chaque décision soit impartiale, légale et publique.

Un chemin de décision, clair et transparent, avec un unique objectif : l'intérêt général

LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

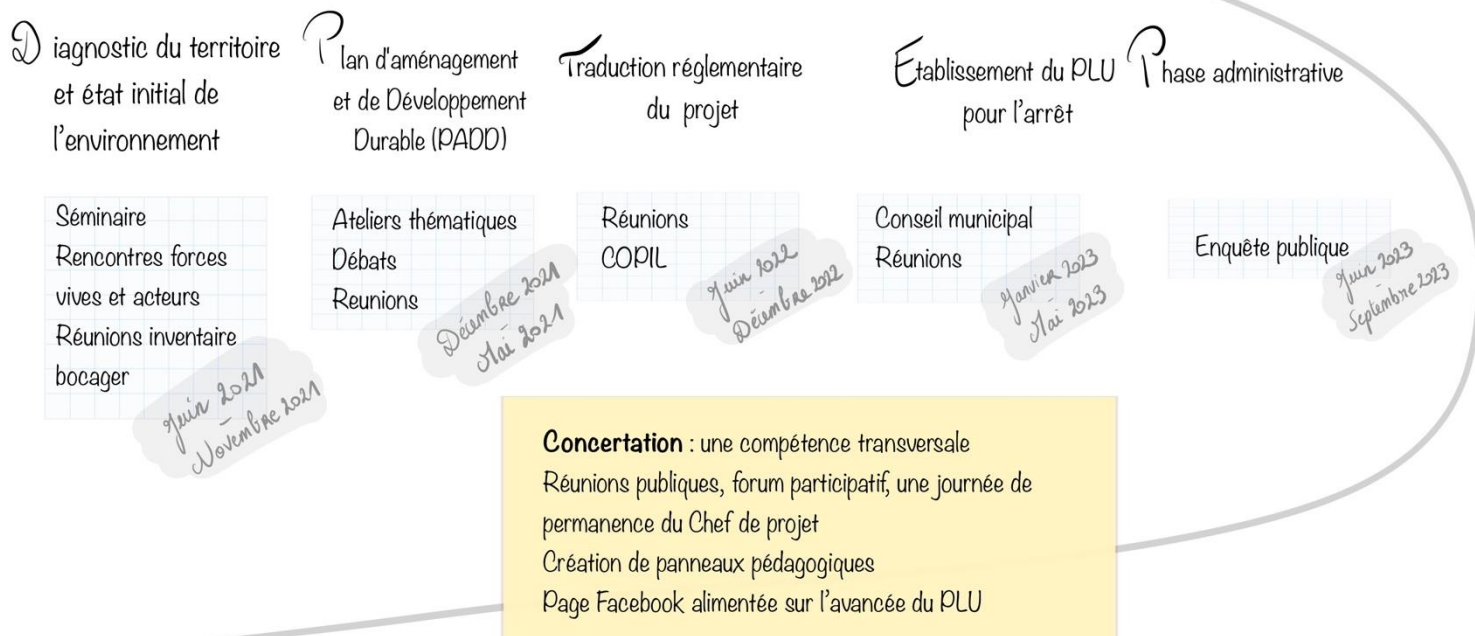


Pour donner suite à l'appel d'offres de mars 2021 concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme faisant l'objet d'une évaluation environnementale, l'agence d'urbanisme Planen a été retenue. Planen a été créée par Marion Sintès, juriste-urbaniste. Planen s'associe avec Hardy environnement (pour le volet environnemental) et Cédégis (analyse statistique et cartographique), afin d'accompagner la municipalité dans l'élaboration de ce document d'urbanisme en co-construction avec les habitants du Tour du Parc.

La commune souhaite réinterroger les enjeux du territoire au regard du contexte actuel tant d'un point de vue démographique, environnemental, qu'économique. Le PLU devra intégrer les dernières évolutions réglementaires, notamment vis-à-vis de la Loi ENE (Grenelle I et II) ainsi que les lois ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) et ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique). Il est nécessaire de traduire à l'échelle communale les orientations des documents communautaires et supracommunaux tels que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), PDU (Plan de Déplacements Urbains), PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial), PLH (Programme Local de l'Habitat)... afin d'accueillir une nouvelle population en proposant des logements et équipements diversifiés et adaptés aux nouveaux besoins. Pour la municipalité, il est essentiel de créer les conditions d'un développement urbain équilibré, de promouvoir un territoire littoral dynamique tout en préservant le patrimoine et l'environnement exceptionnel de la commune.

L'élaboration de ce nouveau Plan Local d'Urbanisme s'établira sur 30 mois, la révision débute courant juin 2021 et s'achèvera à l'automne 2023. De nombreux temps collectifs seront proposés par l'agence Planen, avec des temps d'échanges, d'information sous la forme d'enquête publique, de forum participatif, de réunion publique de présentation des enjeux et la réalisation de panneaux d'exposition sur différentes thématiques.

Planning Prévisionnel



MARCHÉ : Le dimanche matin : place des 4 frères Le Blouch.

NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18 / SAMU : 15 / Gendarmerie : 17
Dr Richard : 02 97 67 34 07 / Ecole Publique : 02 97 67 30 70

Ne pas jeter sur la voie publique

Mairie du Tour du Parc • 1 Place de la Mairie, 56 370 LE TOUR DU PARC
Téléphone : 02 97 67 30 01 • www.letourduparc.fr

Directeur de la publication : François MOUSSET
Réalisation : La commission communication
Distribution : Élus et agents communaux
Crédits photos : Mairie du Tour du Parc
Impression : Mairie du Tour du Parc
Tirage : 1000 exemplaires
Dépôt légal : N°1516-09 mai 2017

Papier 100% recyclé - certifié Blue Angel et Écolabel Européen
ISO 9001 / ISO 14001 / OHSAS 18001 / DIN 67 38 / PCF / COneutral.

